

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Procès-verbal

Le 12 avril 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Daniel CHEVALLIER, Tony DAVOINE, Françoise DA SILVA, Solange DEGLI-ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Séverine PIOT, Victor TEMPORAO

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Anne-Marie CHABERT pouvoir à Séverine DURAND

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Solange DEGLI ANTONI

1/ Installation d'un nouveau conseiller municipal

En préambule, Monsieur le Maire présente Monsieur Victor TEMPORAO remplaçant Madame Magalie VALENTINO qui a donné sa démission de son mandat de conseillère municipale.

2/ Approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 07/03/2022.

3/ Compte-rendu des décisions du maire

1/ M. le Maire a signé une convention d'étude de faisabilité et de mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la route de Bressolles avec L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

Les missions retenues sont les suivantes :

- Réalisation d'esquisses graphiques sur la base du plan cadastral, y compris prise de côtes sur site et estimation sommaire pour un coût de 675 euros
- AVP / PRO - réalisation des plans de projet, sur la base des décisions issues de la phase de faisabilité, finalisation des estimations et présentation pour un coût de 450 euros.

2/ M. le Maire a signé une convention d'étude de programmation architecturale de l'ancienne ferme située 8 chemin de Rhulle avec la société BERTHET LIOGIER pour un montant de 11 700 euros TTC.

3/ M. le Maire a signé une convention d'étude de programmation architecturale mission ESQ (estimation lot par lot) de l'ancienne ferme située 8 chemin de Rhulle avec la société LP VERNAY pour un montant de 4 320.00 euros TTC.

4/ M. le Maire a signé une convention de prestation de services avec EFr CONSEIL pour procéder aux opérations d'acquisitions foncières et de libération des sols nécessaires aux aménagements de l'entrée nord de l'agglomération depuis la route de Pérouges.

Dans le cadre de la mission, EFr CONSEIL recueille les promesses de vente, donne acte aux ayants-droit, transmet un exemplaire des conventions signées à la commune pour délibération, établit le projet de courrier

de levée d'option de la promesse de vente, transmetts lesdits accords au notaire et vérifie la bonne rédaction de l'acte.

La rémunération de cette mission est fixée forfaitairement à la somme de 650 euros l'unité foncière.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

4/ Vote des taux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux pratiqués en 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.68 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.00 %

Nous rappelons que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le département a été affectée aux communes. Le taux départemental 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties était de 13.97%. Ainsi le taux communal 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties a pris en compte le taux départemental 2020.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la revalorisation des bases des valeurs locatives a été de 0.2% en 2021 et qu'elle sera de + 3.4% en 2022.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux des taxes communales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux et de les fixer pour 2022 à :

- 25.00 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 41.68 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

5/ Vote du compte administratif 2021 : budgets commerce, assainissement et général

Françoise DA SILVA présente les comptes administratifs 2021 des budget commerce, assainissement et général.

Budget COMMERCE

Libellés	Investissements		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

résultats reportés (2020)	3 573,15 €			9 421,68 €	3 573,15 €	9 421,68 €
opérations de l'exercice (2021)	3 683,74 €	3 573,15 €	0,00 €	4 452,50 €	3 683,74 €	8 025,65 €
TOTAUX	7 256,89 €	3 573,15 €	0,00 €	13 874,18 €	7 256,89 €	17 447,33 €
résultats de clôture	3 683,74 €			13 874,18 €		10 190,44 €
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 683,74 €			13 874,18 €		10 190,44 €
Résultats définitifs						10 190,44 €

Budget ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissements		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

résultats reportés (2020)		48 821,16 €		529 437,45 €		578 258,61 €
opérations de l'exercice (2021)	96 263,68 €	101 487,00 €	122 956,63 €	189 688,88 €	219 220,31 €	291 175,88 €
TOTAUX	96 263,68 €	150 308,16 €	122 956,63 €	719 126,33 €	219 220,31 €	869 434,49 €
résultats de clôture		54 044,48 €		596 169,70 €		650 214,18 €
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		54 044,48 €		596 169,70 €		650 214,18 €
Résultats définitifs		54 044,48 €		596 169,70 €		650 214,18 €

Budget GENERAL

Libellés	Investissements		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

résultats reportés (2020)	730 978,59 €			433 109,25 €	297 869,34 €	
opérations de l'exercice (2021)	427 228,10 €	1 018 675,13 €	590 877,57 €	828 484,78 €	1 018 105,67 €	1 847 159,91 €
TOTAUX	1 158 206,69 €	1 018 675,13 €	590 877,57 €	1 261 594,03 €	1 315 975,01 €	1 847 159,91 €
résultats de clôture	139 531,56 €			670 716,46 €		531 184,90 €
restes à réaliser	50 745,09 €	102 067,03 €			50 745,09 €	102 067,03 €
TOTAUX CUMULES	190 276,65 €	102 067,03 €		670 716,46 €	190 276,65 €	772 783,49 €
Résultats définitifs	88 209,62 €			670 716,46 €		582 506,84 €

Les membres du conseil, excepté M. le Maire qui ne doit pas être présent au moment du vote du compte administratif, adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2021 des budgets commerce, assainissement et général.

6/ Approbation des comptes de gestion 2021 : budgets commerce, assainissement et général

Pour les budgets commerce, assainissement et général, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de chacun des budgets commerce, assainissement et général ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 de chacun des budgets commerce, assainissement et général, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est bon pour chacun des budgets commerce, assainissement et général

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion de chacun des budgets commerce, assainissement et général dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

7/ Affectation du résultat : budgets commerce, assainissement et général

Budget COMMERCE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 452,50 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 421,68 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	13 874,18 €
D Solde d'exécution d'investissement	-3 683,74 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -3 683,74 €
AFFECTATION = C	=G+H 13 874,18 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	3 683,74 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	10 190,44 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Budget ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	66 732,25 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	529 437,45 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	596 169,70 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	54 044,48 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	596 169,70 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	596 169,70 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Budget GENERAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	237 607,21 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	433 109,25 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	670 716,46 €
D Solde d'exécution d'investissement	-139 531,56 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	51 321,94 €
Besoin de financement F	=D+E -88 209,62 €
AFFECTATION = C	=G+H 670 716,46 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	88 209,62 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	582 506,84 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat pour chacun des budgets commerce, assainissement et général.

8/ Vote des budgets 2022 Commerce, Assainissement et Général

Budget COMMERCE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif du budget commerce de Bourg Saint Christophe pour 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

~ en section de fonctionnement,
dépenses 137 638.60 €
recettes 137 638.60 €

~ en section d'Investissement,
dépenses 139 631.90 €
recettes 139 631.90 €

Budget ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif du budget assainissement de Bourg Saint Christophe pour 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

~ en section de fonctionnement,
dépenses 732 973.47 €
recettes 732 973.47 €

~ en section d'Investissement,
dépenses 690 531.48 €
recettes 690 531.48 €

Budget GENERAL

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif du budget général de Bourg Saint Christophe pour 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

~ en section de fonctionnement,

dépenses 1 416 185.84 €

recettes 1 416 185.84 €

~ en section d'Investissement,

dépenses 1 259 028.81 €

recettes 1 259 028.81 €

9/ Compte-rendu réunions d'urbanisme

Patrice FREY indique que les membres de la commission urbanisme ont eu une réunion le 28 mars avec la société ARVE LOTISSEMENTS afin d'envisager l'évolution de la zone constructible jouxtant le lotissement Le Domaine des Chênes. ARVE LOTISSEMENTS propose un projet d'environ 26 logements dont plusieurs logements sociaux qui pourrait être réalisé selon le phasage suivant :

- dépôt du permis d'aménager : septembre 2022
- réalisation des travaux de VRD : avril 2024
- dépôt des permis de construire pour 1/3 des logements : septembre 2024
- dépôt des permis de construire pour 1/3 des logements : septembre 2025
- dépôt des permis de construire pour 1/3 des logements : septembre 2026

Estelle MOREAU précise que le fait de planifier est intéressant pour la commune.

Le calendrier pourrait éventuellement être décalé d'une année supplémentaire.

Le conseil municipal est favorable à ce projet.

En ce qui concerne le quartier du Favre, le conseil municipal est aussi intéressé dans la mesure où un système de phasage serait mis en place.

Divers dossiers d'urbanisme :

Patrice FREY fait état des dossiers déposés.

Demande de déclaration préalable :

- 175 chemin des Bressandes : division lot A : 923 m² à construire, lot B : 886 m² maison existante
- 127 chemin de la Piotière : piscine de 24 m²
- Bois Simon : installation d'un pylône de 24 m de haut pour antenne
- 365 rue de Lyon : mur de clôture + grillage
- 43 montée des Crozes : piscine de 18 m² + local technique de 6 m²
- 162 Grande Rue : réfection toiture, pose de 15 m² de panneaux photovoltaïques, création de 2 ouvertures côté route, pose portail retrait 5 m
- 64 B chemin du Broussillet : fermeture d'un auvent avec baies vitrées 14 m²
- 485 B rue des Brosses : surélévation garage + modification accès et clôture
- 62 chemin de Marphoz : abri de jardin de 10 m² en bois
- 181 impasse du Fromental : modification ouvertures façade sud-ouest + ravalement de façades
- 264 rue de Faramans : création d'une pièce sous auvent de 16 m²
- 104 le clos de Marphoz : mur de clôture au nord-est : muret agglos 60 cm + panneaux gris anthracite de 1.20 m hauteur
- 403 rue de Faramans : division propriété : lot B 620 m²

Demande de permis de construire :

- 53 rue du Mas Choquet : transformation garage en habitation, carport de 33 m² et garage de 26 m²
- 70 Grande Rue : construction maison de 167 m² + garage de 50 m² + piscine de 32 m² et pool house

10/ Décision pour la proposition d'éco-pâturage

Monsieur le Maire fait état d'une demande d'un éleveur d'ovins de Sainte-Croix proposant de l'éco-pâturage. Une rencontre a eu lieu afin d'étudier la demande et de déterminer sur quels emplacements pourraient être réalisé l'éco-pâturage. Il faudra fournir un accès à l'eau à l'éleveur.

Le coût de la prestation s'élève à 1 200 euros HT par an et est renouvelable par tacite reconduction.
Le conseil est plutôt favorable mais pour une durée d'un an afin de voir comment cela se passe. Par ailleurs, il conviendrait de se rapprocher d'autres communes afin d'avoir un retour d'expérience.

11/ Acquisition foncières modes doux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de cheminement modes doux depuis la salle des fêtes jusqu'au parking du cimetière, la commune a confié à la société EFR Conseil la mission de négociation des terrains concernés, qui sont regroupés aujourd'hui sur plusieurs propriétés.

Une promesse de vente a été recueillie le 14 mars 2022 concernant la parcelle ZE 27 de 2 340 m² au prix de 1 500 euros et une autre promesse de vente a été recueillie le 30 mars 2022 concernant la parcelle ZE 150 de 82 m² au prix de 100 euros.

Monsieur le Maire propose de soumettre à délibération du conseil municipal ce de jour cette promesse de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la promesse de vente recueillie le 14 mars 2022 concernant la parcelle ZE 27 de 2 340 m² au prix de 1 500 euros.
- Approuve la promesse de vente recueillie le 30 mars 2022 concernant la parcelle ZE 150 de 82 m² au prix de 100 euros.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

12/ Adhésion CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain)

Monsieur le Maire fait part du courrier du CAUE proposant à la commune de renouveler son adhésion pour l'année 2022. La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain ayant adhéré au CAUE en 2021, le barème de cotisation 2022 applicable à Bourg Saint Christophe est de 0.05 € par habitant. Le montant de la cotisation est donc divisé par deux.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de verser au CAUE la cotisation d'un montant de 74.45 euros.

13/ Compte-rendu des commissions

a/ Commission Communication

Françoise DA SILVA indique que la commission réfléchit à l'évolution du format, du contenu du bulletin municipal.

Françoise DA SILVA présente un nouveau support de communication : Panneau Pocket. Il s'agit d'une application mobile d'information et d'alerte par notifications sur smartphones et tablettes. Le coût est de 360 euros pour 2 ans. L'inscription des administrés est volontaire et aucune donnée personnelle n'est enregistrée. Un flyer sera distribué prochainement.

Le site internet est à mettre à jour.

En ce qui concerne la signalétique, la commission est toujours en attente d'un devis demandé à la société PIC BOIS.

b/ Commission Vie associative

Françoise DA SILVA informe le conseil municipal sur les manifestations municipales à venir :

- 11 nouveaux jeunes électeurs sur 19 seront présents à la cérémonie de la citoyenneté au cours de laquelle leur carte électorale leur sera remise.
- L'accueil des nouveaux arrivants (arrivée sur le village entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021) aura lieu le 30 avril à 10h00 au foyer rural.
- La cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu à 10h30 en présence d'un piquet d'honneur et de l'Harmonie de Meximieux.

De plus, un concours de photos va être lancé : 2 photos au maximum par personnes. Un jury sélectionnera les meilleures photos qui seront publiées dans le bulletin municipal de fin d'année.

c/ Conseil d'école

Estelle JANIN indique que le conseil du RPI s'est réuni le 22 mars.

Les prévisions des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire sont de 288 élèves.

Les projets et sorties pour Bourg Saint Christophe sont les suivants : piscine pour les CP et CE1, projet graine de lecteur pour les Moyenne Section en lien avec la bibliothèque, cycle échecs pour les CP et CE1, carnaval, sortie aux grottes du Cerdon, faire venir les animaux de la ferme de Briska ...

Les projets et sorties pour Pérouges sont les suivants : cycle d'échecs, sortie cinéma, animation sur la carrière de Pérouges, carnaval, intervention d'étudiants auprès des CE1 et CE2 sur le thème des écrans et le sommeil, ateliers sur le thème du Moyen-Age, animation sur le thème de l'environnement et des économies d'eau et d'énergies ...

A l'école de Bourg Saint Christophe, 2 vidéo projecteurs et 2 nouveaux photocopieurs ont été installés. L'aménagement de la cour est en cours de réflexion.

A l'école de Pérouges, le terrassement de la salle d'activités a été réalisé (livraison prévue pour octobre 2022), l'aménagement du terrain rouge est budgétisé et sera réalisé après la livraison de la salle d'activités. L'isolation de l'école est en cours d'étude (travaux été 2023).

14/ Questions diverses

a/ Domaine des chênes : reprise des réseaux, voirie, bassin de rétention - correctif

Par délibération en date du 15 décembre 202a, le conseil municipal a autorisé à céder à titre gratuit la voirie, les réseaux et le bassin de rétention du lotissement Le Domaine des Chênes à condition que les travaux soient réceptionnés sans réserve ; les frais d'acte notarié étant pris en charge par l'aménageur la société ARVE LOTISSEMENTS.

La rédaction de la délibération comportait plusieurs erreurs de saisie au niveau des numéros des parcelles concernées.

Les parcelles concernées par cette cession sont donc les suivantes : parcelles cadastrées section ZE n° 345, 346, 357, 358, 359, 365, 366, 367, 376, 377, 378 et 380.

Monsieur le Maire propose que la commune acquière auprès de l'aménageur ARVE LOTISSEMENTS à titre gratuit les parcelles listées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir à titre gratuit, auprès de l'aménageur ARVE LOTISSEMENTS du lotissement « Le domaine des Chênes » dont le siège est 6205 avenue Pierre Marcault – Parc Médicis – 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE,

les parcelles cadastrées section ZE n° 345, 346, 357, 358, 359, 365, 366, 367, 376, 377, 378 et 380 constituant la voie de desserte, le bassin de rétention et les espaces communs du lotissement.

- DEMANDE à maître ROJON, notaire, d'authentifier cette acquisition par un acte notarié.

- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à cette mutation

- PRECISE que les frais, droits et honoraires seront supportés par l'aménageur ARVE LOTISSEMENTS

b/ Subvention ADAPA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention de l'ADAPA (Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 120 euros au titre de 2022 à l'ADAPA

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention

Le prochain conseil municipal est prévu le 11 mai 2022 à 20h30

Conseil municipal du 12 avril 2022

Bernard PERRET, Maire	
Françoise DA SILVA, 1 ^{ère} adjointe	Patrice FREY, 2 ^{ème} adjoint
Estelle JANIN, 3 ^{ème} adjointe	Marc JANODY, 4 ^{ème} adjoint
Anne-Marie CHABERT <u>Excusée pour voir à Séverine DURAND</u>	Tony DAVOINE
Séverine DURAND	Florence PELARDY
Mickaël GUÉRIN Pouvoir à Estelle JANIN	Solange DEGLI-ANTONI
Daniel CHEVALLIER	Estelle MOREAU
Séverine PIOT	Victor TEMPORAO